



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

GARGENVILLE :

LA CFDT USE DE SON DROIT D'ALERTE !

3 petits jours voilà ce qu'il reste, à l'heure où nous écrivons ce tract, à la Direction de l'Établissement pour :

- **Donner les plannings** (repos de cycle).
- **Donner de véritables Bulletins d'Itinéraires** et non une simple et incompréhensible extraction du système d'information.
- **Exécuter les formations tardives** (Staby et VAE).
- **Fournir le matériel adapté** (casques, vêtements...).
- **(Ré)aménager la salle de restauration/pause.**

Tout en sachant que lundi 19 février, il faudra en plus réétiqueter et préparer l'ensemble des casiers...

Une course effrénée et effrayante ! Malgré un report de 2 mois.

La CFDT ne peut tolérer la mise en place d'une nouvelle organisation dans ces conditions.

Face à cette situation, la CFDT a usé, auprès de la DSCC des Yvelines, de son droit d'alerte afin que les mesures nécessaires soient prises, quitte à repousser une nouvelle fois cette mise en place.

La réponse à ce droit d'alerte est obligatoire sous 5 jours maximum.

Le temps joue donc contre vous et La Poste risque d'en profiter.

C'est pourquoi, la CFDT a également pris contact, sans volonté d'ingérence, avec les représentants CHSCT de votre Établissement (la CFDT n'ayant pas de siège) afin qu'ils puissent également intervenir dans la mise en place de cette réorganisation.

